



Pack Eco- Manifestation

Guide de prêt



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur





Pack Eco-Manifestation

Afin d'accompagner les organisateurs de petites manifestations dans la mise en œuvre d'une **démarche éco-responsable***, un éco-pack leur est mis gratuitement à disposition. Le prêt de cet éco-pack est réalisé par les Antennes de la Région et les Parcs naturels régionaux. Il est adapté à des manifestations d'environ 2 000 personnes (maximum).

Qu'est qu'un éco-pack ?

1 éco-pack est composé d'un jeu de matériel suivant :

- 5 poubelles de tri
- 4 conteneurs à verre
- 8 seaux à bio-déchet
- 8 cendriers
- 1 oriflamme (signalétique) covoiturage
- 1 oriflamme (signalétique) Personne à Mobilité Réduite
- 2 bâches (Qu'est qu'un évènement éco-responsable ? / Moi aussi, je m'engage)
- 1 kakemono (Qu'est-ce que l'éco-pack ?)

En complément, les organisateurs auront également accès aux **5 fiches techniques** permettant d'appréhender les principaux enjeux d'une démarche éco-responsable.

Le matériel de l'éco-pack est transportable dans une voiture citadine à la condition de replier les sièges passagers. Le poids total de l'éco-pack est de 70 kg et le poids de l'élément le plus lourd à transporter est de 20kg.

***Une manifestation éco-responsable est une manifestation qui réduit ses impacts négatifs sur l'environnement, favorise l'économie locale, respecte la santé et sécurité des personnes, permet l'accès à tous et promeut les valeurs du développement soutenable auprès des participants.**



Comment emprunter l'éco-pack

Vous êtes organisateur de manifestation (association, collectivités ou entreprise) et vous souhaitez emprunter l'éco-pack :

Prenez connaissance des modalités de prêt

Le prêt est gratuit et soumis aux conditions suivantes :

- L'éco-pack est un ensemble et ne pourra être partagé en plusieurs lots.
- Le matériel doit être retiré et rapporté par l'organisateur suite à un RDV convenu.
- Le matériel doit être rapporté propre et en parfait état de fonctionnement.
- L'organisateur doit être couvert par une assurance Responsabilité civile.
- Remplir un formulaire de satisfaction suite à l'utilisation de l'éco-pack.

Pour aller plus loin (facultatif)

- Mener une réflexion et établir un court état des lieux sur l'éco-responsabilité de votre manifestation (3 mois en amont de la manifestation). Ce travail peut être accompagné par un technicien, n'hésitez pas à en faire la demande.

Adresser une demande de réservation

Contactez la Maison du Parc au 04 92 74 68 00 pour connaître les disponibilités de l'écopack et recevoir une convention de prêt. Prenez un RDV avec un technicien pour l'enlèvement et le retour du matériel.

Enlèvement et retour du matériel

L'enlèvement et le retour du matériel est à la charge de l'organisateur. Lors de l'enlèvement et du retour de l'éco-pack, l'organisateur et le Parc remplissent la fiche « état des lieux » permettant de définir l'état du matériel.

J'ai une question, un problème, à qui puis-je m'adresser ?

Pour toutes remarques, problèmes, urgences, difficultés dans le prêt de l'éco-pack, merci de contacter Elodie Masson à l'adresse : emasson@parcduverdon.fr ou au 04 92 74 68 00.



8 points clés à retenir

1. Les équipements de collecte devront être installés aux endroits stratégiques (proximité des buvettes, des entrées, des lieux de passage,...).
2. Les sacs-poubelle ne sont pas fournis avec le pack et doivent être prévus par l'organisateur. Les sacs-poubelle devront impérativement être de couleurs différentes ou transparents. Prévoir des sacs d'une capacité de 110 litres.
3. L'organisateur devra assurer la gestion des déchets sur site (évacuation, changement de sacs,...), une équipe dédiée devrait, dans l'idéal, être prévue sur ce poste.
4. En cas de vent, l'organisateur devra fixer les équipements afin d'éviter toute détérioration.
5. L'organisateur devra s'assurer de fixer correctement les cendriers mobiles afin d'éviter les vols.
6. Le matériel de l'éco-pack devra être rendu **PROPRE** et en parfait état de fonctionner. L'organisateur devra porter une attention particulière au nettoyage des poubelles et des conteneurs (verre, compost, cendrier,...).
7. Afin de connaître l'impact de l'éco-pack sur l'environnement, il est conseillé à l'organisateur de recueillir des indicateurs (ex : nombre de personnes ayant utilisé le parking vélo).
8. Suite à l'utilisation du matériel, l'organisateur devra remplir la fiche d'évaluation-satisfaction avec le Parc.

Contacts

Maison du Parc naturel régional du Verdon

Domaine de Valx
04360 Moustiers-Sainte-Marie
Tél : 04 92 74 68 00
www.parcduverdon.fr